

RÉSOLUTION N° 401

SYSTÈME ERP (PLANIFICATION DES RESSOURCES DE L'ORGANISATION)

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.429(b)(03), « Moderniser la structure de gestion de l'IICA grâce à la technologie »,

CONSIDÉRANT :

Que la modernisation de la plate-forme technologique de l'IICA, par le biais de la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de l'organisation (système ERP, *Enterprise Resource Planning System*) est essentielle pour permettre à l'Institut d'offrir les services demandés par les États membres;

Que la proposition du Directeur général relative au système ERP aura pour résultats une économie sur les coûts administratifs, une plus grande efficacité, une uniformisation de la présentation des rapports de tous les bureaux de l'IICA et une plus grande efficacité dans les communications entre l'IICA et ses États membres;

Que la proposition recommande de financer le système ERP à partir du Sous-fonds général, pour un montant maximal de 1 million \$ÉU, et de ressources provenant des CATI/TIN, de dons et de collaborations de fondations et de partenaires institutionnels, à hauteur de 2,3 millions \$ÉU;

Que la Direction générale a réalisé une évaluation complète, reçu des devis pour le système ERP recommandé et conclu qu'un système géré par Oracle est celui qui répondra le mieux aux besoins de l'Institut,

DÉCIDE :

1. D'approuver la recommandation présentée dans le document IICA/CE/-Doc.429(b) pour mettre en œuvre, à l'Institut, un système ERP géré par Oracle, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires.

2. De demander au Directeur général de déployer des efforts pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre du système ERP, en travaillant de concert avec les partenaires de l'IICA dans le domaine du développement et avec d'autres donateurs, dans le but de réduire le coût du système pour le Sous-fonds général.